L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 9 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Tout de suite un jeune homme de 18 à 20 ans, capable pour servir la confiserie et la buvette. E. Hunbert.
9 fév—1f.

ON demande—Une jeune fille, française ou créole comme gardienne pour un enfant de 3 ans. S'adresser au No 331 coin Colisée et Pleasants. 7 fév—

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE.
22 jan—

A LOUER.

A LOUER—Une habitation située sur le Bayou Têche, près du village de Charenton, mesurant 1000 arpents de superficie, convenable pour la culture du riz, avec 2 pompes. Thresher. 10 cabanes pour travailleurs, barrières: le tout en bon état. S'adresser à G. Pascal & Co., No 90 Rue des Magasins ou à A. A. Pecot, Sorrel St., Lne. 5 fév—6f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A VENDRE—Une maison à deux étages pour magasin et résidence, située au No. 40 rue Washington, coin St Thomas, avec écuries, dépendances, etc. C'est un des coins les plus fructueux dans le 4ème district de cette ville. Conditions faciles. S'adresser à Alphonse Philips chambre No. 5, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet.
24 jan—2 sem—dim mar ven

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

Primes sur risques d'incendie	$115,644 66	
de rivières	7,773 86	
maritimes	6,895 13	
	$130,313 65	
A ajouter primes non acquises pour 1884	40,206 60	
	$170,520 25	
A déduire:		
Pertes d'incendie	$43,669 76	
Pertes de rivières	4,893 85	
Pertes maritimes	2,970 62	
Réfaction	17,457 87	
Réassurances	15,200 22	
Primes remboursées	8,932 52	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	26,588 64	$113,713 48
		$ 56,806 77
Réservé pour pertes non estimées	$ 5,107 00	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	22,086 07	
Réservé pour primes non acquises en 1885	29,613 70	
	$ 56,806 77	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$ 6,380 82	
Prêts sur nantissement et hypothèque	158,101 86	
Billets à ordre	6,044 69	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	76,437 90	
Primes en voie de collection	40,215 50	
Meubles de bureau, divers	4,523 53	
		$306,704 30

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	5,107 00
Intérêt et dividendes	22,086 07
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	129,511 23
	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander,	Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst,	Phil. Beck,
Peter Blaise,	F. Egan,
H. Ellerman,	Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Gauche,	Chas. Hénard
A. H. Isaacson,	I. N. Marks,
A. A. Maginnis,	Wash. Marks,
T. Prudhomme,	A. H. Siewerd,
Otto Thoman,	Jno. Everett.

22 janv—1 mois

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu	$495,464 05	
Primes sur risques de mer	41,553 52	
Primes sur risques de rivière	9,908 38	
	$546,925 95	
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885	152,925 00	
	$699,850 95	
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24,640 18	
Réassurances	107,189 75	
Primes sur risques non terminés	136,280 00	
		268,109 93
Primes nettes acquises		$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		49,041 56
		$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295,817 06	
de marine	23,755 20	
de rivière	3,112 66	
Pertes non ajustées	75,500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences	75,402 41	
Dépenses d'agences	8,865 20	
Taxes et licences	3,002 89	
Dépenses de bureau	28,172 46	
Dépenses casuelles	3,496 72	
		$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885	$15,000 00	

ACTIF.

Argent en caisse	$36,120 33	
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	86,100 00	
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
		$317,675 93
Primes en voie de recouvrement		17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		54,632 74
Prêts sur hypothèque		54,871 34
Effets à recevoir		2,885 00
Bons, actions et autres valeurs		12,819 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$463,077 98

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	2,640 00	
Pertes non réglées	75,500 00	
Primes sur risques non expirées	136,280 00	
		$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
20 janv—1m

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 16 MARS 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE

CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	—15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.
17 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	
		$266,922 84
Ajoutez: Primes non échues de 1881		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutez: Intérêt et escomptes	$ 20,543 51	
Sauvetage	119 60	
		20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduisez:		
Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes remboursées et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 94	
Taxes et licences	5,279 45	
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$ 60,589 31	
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35	
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93	
Reliquat	26,737 49	
		$109,465 08

ACTIF
Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur premières hypothèques, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Hope de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80

PASSIF.

Actions capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,615 36
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE,
15 janv—1m Secrétaire.

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 164 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—		
On fire risks	$232,018 08	
On marine risks	13,821 98	
On river risks	14,786 77	
Total primiums	$260,626 83	
Less unearned premiums	72,317 00	
Net earned premiums 31st May 1885		$188,309 83
LOSS PAID.		
On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	
		$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assest:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,228 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. }
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcine Laudry vs. Edmond Louis Fouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $931 70, et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui deviendra du au plaignant annuellement, à savoir:

Vingt-cinq mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit exhaussé (le premier montant échouant le 9 février 1887) le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars 2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil de Tabac—Tabac—Tabac—Tabac, Cigares—Cigares—Cigares—Cigares. Tabac à fumer, en feuilles et Tabac à chiquer. Cigares importés et du pays, etc., etc., etc.

Charles A. Worsley vs E. C. Adams—No 16,342.
F. S. Bartram vs E. C. Adams—No 16,350.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, respectivement, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-après, le SAMEDI 20 février 1886, à 10 a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les effets, marchandises, fond, installations, effets mobiliers, etc., contenus dans la propriété No. 38 rue Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, comprenant un fort stock de cigares importés et du pays, tabac à fumer, à chiquer et en feuilles, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9fév—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, une interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,018—En vertu d'un jugement et ordre rendus le 31 décembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de non aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, et transfert de la police d'assurance.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9 16 23 30 fév 6 10

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. R. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,832—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

Owen Kieran vs. Mme Hobet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 7,375—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à 11 h. A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
29 janv—29—4,9 fév

Mme Vve E. Foressier vs John Hennessey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7,488.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au No — Ursulines, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 16 février 1886, à midi—

(4) quatre vaches à lait, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 fév—5, 10, 16

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour du Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

FORGE ET FONDERIE DE SWIFT VS. CHARLES G. JOHNSEN—Fi. Fa. No 10,937—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FAcias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 9 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher (maintenant Constance), Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, mesurant quarante-six (46) pieds six (6) pouces de face à la rue Julie, sur soixante (60) pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas; environ seize (16) pieds de profondeur sur une première ligne du côté opposé, à ce point il a une seconde profondeur d'environ quarante-sept (47) pieds six (6) pouces sur une ligne oblique qui va en se rétrécissant jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur, toutes plus ou moins; la dite propriété est actuellement au nom de Joseph Florimond Loubat et de Mme Suzanne Gaillard Césires, veuve de feu Alphonse Loubat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Loubat, par un héritage de son père feu Alphonse Loubat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Herwig vs. P. A. Murray et Muncy et Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, St. Joseph, Carondelet et Julie, désignés par les numéros quatre et cinq d'après un plan de W. T. Thompson, député-voyer, en date de décembre 1855, annexé à un acte en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, daté du 21 juillet 1857. Le lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St. Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de cent pieds à la rue Carondelet. Les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de onze pieds de largeur en commun avec les dits lots et autres qui se touchent.

Acquis par le défendeur P. A. Murray de Francis J. Eglay et épouse, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de P. A. Murray.

Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19janv—19,26—2,9,16,20fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.

Veuve Cleinance Berniard vs. Octave F. Vallette

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui appartient ou en fait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'enchère et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 janvier 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St-Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt six de son livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Armant par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

2° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard, Treasure, Annette et Abondance, subdivisé en vingt quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur ledit plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence, à un acte de vente passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et six lignes et de face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les différents acheteurs fournissant des billets, avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque spéciale sur chaque propriété jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs déduiront du montant de leurs enchères et payeront au comptant les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., s'élevant—

Sur la première propriété environ soixante dollars.

Sur la deuxième propriété environ quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété environ quarante dollars.

Et auront de plus à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur les dites propriétés, les dites taxes—

Sur la première propriété s'élevant à environ deux cent cinquante cinq dollars.

Sur la deuxième propriété s'élevant à environ trois cent soixante-cinq dollars.

Sur la troisième propriété s'élevant à environ cinquante-cinq dollars.

Actes de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 jan—23,30—4,9 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil.

Le contenu, installation, stock, etc. de cette magnifique buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, dans l'affaire de

Leon Beneditto vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,528—En vertu d'un ordre de vente en date du 27 janvier 1886, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 9 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement le contenu, le stock, l'installation, etc., de la buvette et restaurant au local No 8 rue Carondelet, consistant en une variété de choses appartenant à une buvette de premier ordre, et d'un restaurant bien installé et approvisionné telles que glaces, tables, chaises, couteaux, fourchettes, verreries, vaisselles, aussi un four, un grand assortiment de whiskeys, vins, liqueurs et autres articles, etc., trop longs à énumérer, conformément à un inventaire déposé dans les archives de l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 jan 20—fév 2,9 9.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alfred Penn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3,851—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le neuvième compte présenté par Mme Bertha Penn, femme de W. B. Krumbhaar et Mme Norma Penn, femme de Chas. A. Conrad, exécutrices testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,9,12

Succession de Mme Veuve Marguerite Sébastien ou Bastien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 12,054—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Louise Remy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 févv—5,9,14

Succession de Henri J. Rivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,323—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau final et compte présentés par Mme Veuve Henri J. Rivet, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3fév—3 9 12

Succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,720—Division —Attendu que Christina Nolting a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9,14

Succession de Francis Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,720—Division B—Attendu que Mme Veuve Francis Lauer a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Lauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
7 fév—7 12 16 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds; quatre pouces et trois quarts lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en dedans du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé Ne Varietur, pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relatives audit billet, telles qu'assurances, &c., et la balance de l'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Scooler vs. W. Allstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,817—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1,150 Actions du Chemin de fer de la Côte Nord du Honduras et Compagnie d'Améliorations, lesquelles actions sont au nom de Waldemar Allstrom, défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29jan—29 fév2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Barber Asphalt Paving Company vs John G. Parham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,233.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un morceau ou portion d'ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, Webster, Benjamin et la ligne ou alignement de Bloomingdale, désigné comme portion d'ilet numéro soixante-cinq, mesurant soixante pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, soixante pieds de face à la rue Benjamin, trois cent soixante-huit pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la ligne ou alignement de Bloomingdale et trois cent quatre vingt sept pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Webster s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

2°—Un ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, State et Benjamin et la ligne de division de Burtheville désigné comme ilet numéro trente quatre mesurant deux cent quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur St Charles, deux cent quatre vingt onze pieds trois pouces de face sur la rue State, deux cent quatre pieds et trois pouces et demi de face à la rue Benjamin et trois cent soixante huit pieds de face sur la ligne de la propriété de Burthe, s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

Les deux propriétés ci-dessus décrites se touchent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Fagan, liquidateur, vs. Oscar F. Boedel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,934—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros seize, dix sept dix huit dix neuf et vingt dans l'ilet numéro cent vingt neuf, borné par les rues maintenant Royale, Moreau maintenant Chartres, Forstall et Lazard, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869, et déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire en cette ville. Les dits lots mesurant chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Casacalvo, maintenant Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur du Dr. Samuel D. Jacobs, conformément à un acte passé devant A. Barnett, notaire, le 4 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 120, fol. 103.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 janv—12 19 26—2 9 13fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

VENTE DE SYNDIC.

Micolo et Lacaze et George Lacaze individuellement et comme un associé de la maison, vs. Leurs Créanciers—No 16,051.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—MARDI, 9 février 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886—

1 Mule noire,
1 Dray.
2 Chevaux.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
4 fév—

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir:

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $83.33 1/3 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3°. DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Conditions—Du tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
16jan—16 23 30 fév6 13 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert & Co. vs. leurs Créanciers.—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de — Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufillo, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé): W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 15,184, Divisian A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Micolo.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fév—5mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan.

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc. A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No. 16,441.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désigné par les No 32, sur un plan dressé par Jean Communy, voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville: la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adélaïde Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Ducongé ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du dit Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.

Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente. L'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6,13.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Douane et Bienville.

144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.

Succession de Bertrand Sestia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 13,838.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 5 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Levée, mesurant vingt sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, ayant trois étages, maintenant occupé par F. Meunier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.

Et le même jour, même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu:

144 Actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds-capital du New Orleans Gaslight Co.
150 Actions du fonds-capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds-capital du New Orleans Insurance Co.

Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et pour les actions, comptant avant le transfert.
6jan—6,16,23,30 fév6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goelette Ida K. à l'encan.

Succession de Wm. C. Keitner et Ellen Keitner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI le 11 février 1886, à 11 heures A. M., à la tête du Nouveau Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 7 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette connue comme Ida K, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goëlette mesure [illegible] pieds, une largeur de 17 4/10 pieds et une profondeur de 4 1/10 pieds, tonnage net de 26 60/100 tonnes, tonnage brut 15 67/100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, No 81 rue St-Charles aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10 jan—12 16 23 30—fév 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts—Succession de Charles Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "C"—No 16,068—

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 12 janvier 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 64, borné par les rues Johnson, Prieur, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 et mesurant 27 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberty et Lafayette, désigné comme lot No 6 et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat sur une profondeur de 70 pieds, 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.

3° Un billet à ordre en date du 9 septembre 1885, fait par G. F. Kessler, à l'ordre de Chas. Hartenstein pour la somme de deux cents dollars ($200) payable un an après date, sans intérêt.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13,20,27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District. Succession de Mary Jacob Hartenstein, femme décédée, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 16,088.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 2 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberté et Lafayette, désigné comme lot No. 6, et mesurant 26 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat, sur une profondeur de 70 pieds, 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No. 5 et 71 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 7.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13, 20, 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" —No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 13 février 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Macarty, De Armas et Clinton, et mesure 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de face à la rue Macarty entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

Acte de vente pardevant Eusebe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de charpente, bardeaux, charrettes, mulet, comptes à recevoir, etc. Dans l'affaire de Wm. H. Murphy vs. ses créanciers—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B. No 16,320. Vente provisoire de syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—VENDREDI, 12 février 1886, à 11 heures A. M., au local No 111, Promenade Carondelet (Vieux Bassin), entre Robertson et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 29 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bois de charpente et de bardeaux, ainsi qu'un magnifique mulet, 3 charrettes, 3 jeux de harnais et un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30janv—30 fév6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hartonstein et Margaritha Schiss, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 16,068.—

Meubles de maison et autres effets, etc.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 15 février 1886, à 11 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente à l'encan—

Un assortiment de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3,9,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage élégant élevé de terre, avec de grands terrains, sur l'Avenue Louisiana.

Succession de Lionel C. Levy.

No. 13,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan—

LE COTTAGE ÉLÉGANT ÉLEVÉ DE terre, situé au coin sud-ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, borné aussi par les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 24, et mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 4 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 est adjacent dans le fond aux lots ci-dessus mentionnés et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est retirée des deux rues, l'architecture est moderne et l'extérieur attrayant; elle a de grandes galeries, des corridors spacieux, salon, salles à manger et de réception, chambres à coucher et offices convenables pour une grande famille. Elle est aussi à proximité des affaires, étant placée entre trois lignes de chemins de fer urbains et dans un quartier délicieux et amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, le droit de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet. 9 fév—9,20,27—mars 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt indivis d'une moitié de l'habitation "Saint Eloi," dans la paroisse Terrebonne, Lne.

Gidière, Day & Cie. vs Leurs Créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite; savoir—

Une moitié indivise de l'intérêt dans la propriété connue sous le nom de Saint-Eloi Plantation, située dans la paroisse Terrebonne, décrite de la façon suivante:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Terrebonne, Lne, où se trouve une sucrerie s'étendant sur les deux côtés du bayou Dularge, à environ 12 milles au dessous du village de Houma et mesurant, plus ou moins, 55 arpents de façade sur la rive droite, s'étendant le long du dit bayou Dularge, borné au-dessus par une terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de François Theriot, et mesurant 17 arpents plus ou moins, de façade sur la rive gauche descendant ledit bayou Dularge, borné au-dessus par la terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de H. St Martin et l'église catholique; mesurant en tout 3,787 44/100 acres, plus ou moins, en superficie: le tout dans ladite paroisse et dans le district Sud-Est, à l'ouest du fleuve Mississippi;—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, pompes, machines, et tout ce qui y appartient, moulin, animaux, mulets, charrettes, wagons, instruments aratoires, et ustensiles de fermiers qui servent à la culture de ladite habitation et qui y appartiennent et en font partie.

Sur les lieux il y a 36 mulets, 6 wagons, 7 charrettes, environ 30 charrues et un complément d'instruments aratoires; près de 30 bâtisses, comprenant la maison de résidence principale, celle de l'économe, celles des ouvriers et environ 50 acres de terre en culture.

La récolte de cette saison a été d'environ 310 boucauts; et afin de garder la terre en bonnes conditions pour la récolte de l'année présente on l'a constamment travaillée d'une façon pratique et économique et les champs sont propres et réguliers.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an garanti par billets des acquéreurs avec hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue, et de plus, la cession et le transfert de la police d'assurance; et l'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication au pro rata de toutes les dépenses encourues pour la continuation de l'exploitation de ladite habitation à partir du 1er janvier 1886, lesquelles seront également le paiement pro rata de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6janv—6 13 14 16 23 30 31 fév 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site pour bâtir rue Quartième, entre les rues Rousseau et St Thomas.

Succession de Barbara Stuberin, épouse de Gottlieb April, alias Caleb April.

No. 13,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 27 février 1886, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 13me jour de janvier 1886 il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession et de toutes les parties intéressées, la propriété décrite ci-après à savoir:

UN LOT DE TERRE dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, St Thomas et Rousseau, désigné comme lot No 10 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 125 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr notaire
24 janv—26—fév 6,13 20 27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur.

La résidence en briques, confortable à deux étages, avec mansarde, No. 222 rue Baronne, près Julie.

Succession de Alexis Benjamin.

No. 16,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 30 janvier 1886, il sera vendu, à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendance, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Dryades et Delord, désigné comme lot No 1 sur un plan de De Pouilly du 7 mai 1866 et déposé en l'étude de feu S. Magner, notaire, conformément au plan No 113. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à une allée dans le fond de 4 pieds 8 pouces de largeur pour l'usage en commun avec les autres lots et améliorations, comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. en bon état—conditions, à louer à bail jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement en sus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
31janv—31—6,13,20,27—fév—6mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu du salon de barbe et établissement de bains, No. 160 rue Commune près Carondelet. Un lot d'articles de toilette. Privilège du bail du rez-de-chaussée du No 160 rue Commune.

Succession de Alexis Benjamin.

No 16,202. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le 11 février 1886, à 11 heures A. M., au salon de barbe No 160 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1886, il sera vendu à l'encan:

1° Le contenu du dit établissement, consistant en chaises de barbier, bureaux, glaces, lavabos, vitrines, etc.
2° Un lot d'articles de toilette.
3° Le privilège du bail du rez-de-chaussée No 160 rue Commune jusqu'au 30 septembre 1886.
Conditions—Comptant.
31 janv—6,10,11 fév

Résidence de valeur
Avec un jolie terrain spacieux, sur la rue Brainard, entre Jackson et Philip.

Une action du New Orleans Cotton Exchange.

Succession de A. A. Yates.

No. 12,622.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde du rez de-chaussée de l'hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 janvier 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'encan

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Philip et Baronne, et se composant de deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan de voyer de la ville, en date du 5 mars 1829, déposé dans les archives de H. K. Gordon, ancien notaire en cette ville, et d'un autre plan désigné par le No 5, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 13, dans les archives de J. F. Coffey, notaire en cette ville. Les dits trois lots de terre se touchent et mesurent 157 pieds 1 pouce de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages No 57 rue Brainard.

2° Une action du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Conditions de la vente—Pour l'action, comptant avant le transfert, et pour les propriétés, un tiers comptant, et le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur; les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles; les taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par l'acquéreur; dix pour cent du montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 jan—31—fév 13,20,27—mars 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 9 février, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 9 fev—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique maison de résidence en briques, à trois étages pour famille, No 200 rue Bourgogne, entre Ste Anne et Dumaine.

Succession de Louis Oscar Bercier.

No 15,400—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Ste-Anne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face rue Bourgogne, sur 96 pieds, 7 pouces de profondeur du côté le plus près de la rue Ste-Anne, 38 pieds, 6 pouces, 4 lignes sur une première profondeur du côté de la rue Dumaine, de là, s'élargit de 14 pieds, 4 pouces et 1 ligne, puis 24 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur une seconde profondeur de cent pieds et alors se ferme de 14 pieds, 4 pouces et 1 ligne; et 33 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur une troisième profondeur.

Un petit morceau de terrain d'environ cinq pieds carrés avec les lieux d'aisance et formant une partie de la profondeur du côté le plus rapproché de la rue Dumaine du terrain ici vendu, est et sera sujet à l'usufruit de M. Cyrille Soulé, qui en aura la jouissance pendant sa vie naturelle, et à la mort du dit Cyrille Soulé, le dit morceau de terrain sera immédiatement la propriété de l'acquéreur ou de ses héritiers. Le dit morceau de terrain est situé à l'arrière partie du terrain faisant face à la rue Dumaine et appartenant au vendeur.

Acquis par la dite Cora Prevost, alors l'épouse d'Oscar Bercier, de Emile Augaud, par acte devant Paul A. Conand, notaire en cette ville, à la date du 11 juin 1884.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à ordre à deux et trois ans de la date du 11 juin 1884, de onze cent vingt cinq dollars chacun, à leurs échéances respectives, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date donnée, comme prix du premier achat de la dite propriété, et identifié avec un acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, le 11 juin 1884, en vertu duquel les dits billets sont garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, ainsi que les obligations du dit acte relatifs aux billets, et retiendra du prix de l'adjudication une somme suffisante pour payer lesdits billets, intérêt à leurs échéances respectives, comme il est dit précédemment, le reliquat du montant de l'adjudication comptant, et les taxes d'Etat et de ville des années 1885 et 1886 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, et 10 0/0 de ce prix d'adjudication seront déposés comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James J. Woulf, notaire en cette paroisse.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 janvier 1886, et autre date du 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros de un à seize inclusivement, dans l'ilet No 262 borné par les rues Champs Elysées, Manuel, Foy et Français, d'après un plan de C. C. Crawford le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire. Les dits lots de terre mesurent comme suit: Les lots nos un et deux mesurent chacun 27 pieds 12 pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur; le lot numéro trois mesure 30 pieds de face à la rue Foy, les lots numéros cinq à seize mesurent chacun 34 pieds, 7 1/2 pouces de face à la rue Foy, sur 179 pieds 8 1/2 pouces de profondeur, les lots Nos quinze, seize et quatorze, chacun 35 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Foy, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 12 borne le coin de la rue Foy, le dit numéro ayant une forme irrégulière 28 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne du lot numéro 11, 175 pieds 8 pouces sur la ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui du numéro No 10. Les lots numéros 15 et 16 forment le coin de la rue Foy et de la rue des Champs Elysées, sur une autre ligne par le davis du lot No numéro 14. Le lot 2 pour un lot de ligne du lot numéro 13. Le [illegible] [illegible] [illegible] lots Nos.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 262 borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs Elysées, et désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-un sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville le 22 avril 1862. Les lots numéros 18 à 21 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Manuel sur une profondeur de 103 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro 17 forme le coin de la rue Manuel. Le lot No 17 mesure 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 103 pieds 8 pouces.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23,30—6,13,20 27fév

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et emplacement pour épicerie, formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,943.—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", date le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—
Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère, toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 0/0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886—il sera vendu.

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No. 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams; la dite rue maintenant fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév6,13,20,27

G. P. MALONEY, D. S. D,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix établis. 25 août